



9 mars 2020

# Programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap »

Texte d'appel à projets - Etablissements, services et transformation de l'offre médico-sociale 2020 (Session 2)

En 2020, le programme de recherche « Handicap et perte d'autonomie » se renouvelle et devient le programme de recherche « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap », sur financement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La CNSA est un établissement public créé par la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle est chargée de financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap, de garantir leur égalité de traitement, d'assurer une mission d'animation de réseau, d'information des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs familles, d'assurer un rôle d'expertise et de recherche.

Au titre du soutien à la recherche et à la production de connaissances et de données sur les politiques de l'autonomie et leurs publics, la CNSA financera en 2020 quatre appels à projets :

- un appel à projets générique dit « Blanc » (session 11),
- un appel à projets thématique « Etablissements, services et transformation de l'offre médicosociale » (session 2),
- un appel à projets thématique « Autisme et Sciences humaines et sociales »,
- un appel à projets « Soutien à la structuration de communautés mixtes de recherche »1.

Ces appels à projets ont été lancés au 1er trimestre 2020.

Conformément à l'avis de son Conseil scientifique du 31 janvier 2018², et dans l'intérêt des parties prenantes, la CNSA favorise une culture et des pratiques de recherche participative. La CNSA soutient l'interdisciplinarité³. Elle agit en complémentarité des acteurs de la recherche. Elle poursuit un objectif de contribution des connaissances scientifiques à l'amélioration continue des politiques publiques.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cet appel à projets couvre l'ensemble du champ du programme Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap (y compris ceux des appels à projets « Autisme et sciences humaines et sociales » et « Etablissements, services et transformation de l'offre médico-sociale »).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> "Favoriser une culture et des pratiques de recherche participative dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie".

<sup>(</sup>https://www.cnsa.fr/documentation/avis\_du\_conseil\_scientifique\_recherche\_participative\_31\_janvier\_2018.pdf).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Avis du Conseil scientifique de la CNSA relatif à la structuration de la recherche, avril 2015.

Les candidats sont invités à lire attentivement le texte de l'appel à projet et à prendre connaissance de l'évolution des modalités de soutien à la recherche, en lien avec les attendus du financeur. Le présent texte concerne l'appel à projets « Etablissements, services et transformation de l'offre médicosociale », session 2.

# 1. Champ de l'appel à projet

# A) Champ thématique

L'offre du secteur médico-social en termes d'établissements et services médico-sociaux reste peu étudiée et mal connue, tout comme les besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie, alors même que le secteur doit faire face à de nouveaux enjeux, que ce soit en termes d'évolution des publics, ou de transformation de son offre.

En effet, nombreux sont les attendus vis-à-vis de l'offre d'établissements et de services dans le secteur médico-social :

- recueillir, comprendre et prendre en compte les attentes et les besoins des usagers afin de leurs proposer des réponses adaptées;
- s'adapter aux évolutions des besoins ;
- évoluer vers plus d'inclusion pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie;
- améliorer la qualité des réponses tout en veillant à la soutenabilité de l'offre ;
- assurer de bonnes conditions de travail aux professionnels du secteur, et leur garantir des perspectives d'évolution ;
- etc.

Cet appel à projets thématique a pour objectif de développer la recherche sur les établissements et services médico-sociaux destinés aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées dépendantes. Il vise à apporter des connaissances nouvelles sur ce pan insuffisamment exploré des politiques de l'autonomie.

Par établissements et services on entend notamment :

**Pour les personnes âgées dépendantes**: EHPAD, résidence autonomie, unité de soins de longue durée (USLD), pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), unité d'hébergement renforcé (UHR), accueil de jour et temporaire, service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD), ...

Pour les personnes en situation de handicap: institut thérapeutique éducatif & pédagogique (ITEP), institut médico-éducatif (IME), centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire (SSEFIS), foyer d'hébergement pour adultes handicapés, foyer d'accueil polyvalent pour adultes handicapés, foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM), foyer de vie pour adultes handicapés, maison d'accueil spécialisée (MAS), établissement d'accueil temporaire pour adultes handicapés, service d'accueil de jour (adultes handicapés), maison d'accueil temporaire, établissement et service d'aide par le travail (ESAT), service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), ...

Les formes d'habitats et d'organisation alternatives et/ou innovantes entrent pleinement dans le champ de cet appel à projets.

Au regard des projets financés lors des précédentes sessions, seront particulièrement considérés :

- les projets de recherche opérant des comparaisons internationales ;
- les projets de recherche sur les services d'aide à domicile ;

- les projets de recherche interrogeant les modèles économiques des établissements et services accueillant un public en situation de handicap.

L'appel à projets se structure autour de 4 axes (non exclusifs) :

- Axe 1 : les usagers et leur expérience des établissements et services médico-sociaux
- Axe 2 : le fonctionnement et la performance des établissements et services médico-sociaux
- Axe 3 : la régulation et le pilotage de l'offre d'établissements et services médico-sociaux
- Axe 4 : la transformation de l'offre

Les axes sont détaillés ci-dessous.

#### Axe 1 - Les usagers et leur expérience des établissements et services médico-sociaux

Cet axe porte sur les personnes accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux : leurs attentes, leurs besoins, leurs parcours.

A titre d'exemple, les sous-axes suivants sont proposés :

- profils d'usagers : besoin des personnes et adaptation de l'offre, description des publics, ... ;
- **expérience de l'usager** : le *chez soi* en établissement, l'usage des établissements et services, le partage d'expérience... ;
- exercice et respect des droits : les dispositifs réglementaires, les groupes d'auto représentants... ;
- satisfaction des usagers et qualité perçue : recueil de la satisfaction des usagers, impact de l'usager sur la qualité du service rendu... ;

- ...

## Axe 2 – Le fonctionnement et la performance des établissements et services médico-sociaux

Cet axe porte sur l'organisation des structures et vise l'apport de connaissances sur les modèles de production des services rendus aux usagers et leur performance.

A titre d'exemple, les sous-axes suivants sont proposés :

- modes d'organisation de la production et leurs déterminants : modèles de production, organisation opérationnelle de la production des services rendus aux usagers, coordination des acteurs, stratégie en matière d'externalisation et de sous-traitance, impact des facteurs environnementaux et territoriaux sur les choix d'organisation...;
- management et gestion des ressources humaines : comparaison de modèles managériaux, outils de pilotage des structures, politiques en matière de gestion des ressources humaines, politiques en matière de lutte contre le turnover et l'absentéisme, satisfaction des professionnels et qualité de vie au travail, formation...;
- performance des établissements et services, mesure et déterminants : indicateurs de performance économique et de qualité du service rendu, analyse d'efficacité, d'efficience, comparaison des établissements en matière de satisfaction et de qualité de vie des usagers, études de comparaison de coûts, impact des choix de gestion, des modes de production, des facteurs environnementaux sur la performance...;

- ...

# Axe 3 – La régulation et le pilotage de l'offre d'établissements et services médico-sociaux

Cet axe porte sur la manière dont les organismes publics (tutelles, autorités de régulation et de contrôle) régulent et/ou pilotent l'offre sur leur territoire.

A titre d'exemple, les sous-axes suivants sont proposés :

- **construction et mise en œuvre de la politique publique** : conditions d'élaboration d'une politique publique, écart entre la politique publique et sa mise en œuvre, jeux d'acteurs... ;

- **outils et méthodes de tarification** : conception, objectifs, effets directs et indirects, comparaison internationales des pratiques... ;
- outils et méthode du pilotage de l'offre : autorisation, agrément, appel à projets...;

- ...

## Axe 4 – Transformation de l'offre et expérimentations

Cet axe porte sur les nouvelles formes d'accompagnement proposées par les établissements et services médico-sociaux : habitats inclusifs, services intégrés ...

A titre d'exemple, les sous-axes suivants sont proposés :

- dispositifs expérimentaux et modèles alternatifs : étude des modèles alternatifs français et étrangers, modalités d'actions, coopération...;
- les moteurs de la transformation de l'offre : l'impact des réformes, la mobilisation des acteurs, les modalités d'essaimage... ;
- évolution des métiers : formation, conditions de travail, impact de l'évolution des publics... ;

- ...

# B) Champ disciplinaire

Sont éligibles au financement via cet appel à projets les projets en sciences humaines et sociales (SHS) et en santé publique.

Les travaux relevant d'autres disciplines pourront être financés dans le cadre de projets interdisciplinaires dont la ou les disciplines principales appartiennent aux champs disciplinaires cités ci-dessus. L'interdisciplinarité n'est pas un critère d'éligibilité, mais les projets interdisciplinaires seront privilégiés. L'équipe du projet veillera, compte tenu des objectifs du projet, à associer de manière pertinente les disciplines requises.

# C) Recherche participative

La recherche participative désigne ici un processus de recherche qui associe les parties prenantes et les communautés du champ de la perte d'autonomie (en raison d'un handicap ou en lien avec l'avancée en âge) : personnes concernées, aidants, familles, associations, gestionnaires, professionnels, collectivités, administrations.

Cette pratique de recherche suppose de la part des partenaires une reconnaissance réciproque de leur expertise propre : les chercheurs académiques reconnaissent les savoirs d'expérience des parties prenantes, et les considèrent dans la démarche de recherche ; les parties prenantes reconnaissent l'expertise scientifique des chercheurs académiques, et comprennent les exigences d'une démarche de recherche.

Les pratiques de recherche participative poursuivent l'avancée de la connaissance par la collaboration d'acteurs divers tout en garantissant la scientificité des résultats, et leur inscription dans une demande sociale. Les projets de recherche participative sont conduits avec un objectif d'agir sur les réalités sociales : par une meilleure compréhension, en proposant des pistes d'actions, en participant à l'empowerment des acteurs.

Les projets de recherche participative sont susceptibles d'associer les parties prenantes à toutes les étapes de la recherche (construction de la question de recherche, construction du protocole de recherche, recueil des données, analyse des données, valorisation et diffusion des résultats). A minima, les projets de recherche participative doivent associer les parties prenantes à la construction de la question de recherche, la valorisation et la diffusion des résultats.

Le caractère participatif de la recherche n'est pas un critère d'éligibilité, mais les projets de recherche participative seront valorisés (voir ci-dessous).

# 4. Critères d'évaluation

Le processus de sélection se décompose en trois étapes :

- 1 / Éligibilité : le projet doit s'inscrire dans l'appel à projets (adéquation aux objectifs et respect des attendus formels) ;
- 2 / **Qualité scientifique** : le projet doit répondre aux exigences scientifiques (évaluation par un Comité scientifique d'évaluation (CSE) qui établit un classement scientifique). Sous réserve de répondre aux exigences de qualité scientifique, les projets à dimension participative se verront attribuer un bonus lors de la notation ;
- 3 / **Opportunité du financeur** : le projet jugé de qualité scientifique suffisante doit s'inscrire dans les priorités stratégiques du financeur. Compte tenu de son enveloppe financière, la CNSA agira en opportunité et apportera son financement aux projets s'inscrivant dans ses priorités stratégiques.

#### 5. Modalités de soutien

Dans le cadre de cette session d'appel à projets, deux modalités de soutien à la recherche sont retenues : le soutien au montage de projet (A) et le soutien à des projets de recherche (B).

La modalité « réseaux thématiques mixtes de recherche » devient un appel à projet à part entière « **Soutien à la structuration de communautés mixtes de recherche** ».

## A) Soutien au montage de projets

Via le soutien au montage de projet, cet appel à projets peut financer :

- 1 / Un contrat de définition : il vise à soutenir financièrement des chercheurs, associés ou non à des parties prenantes, ayant identifié une problématique de recherche, pour travailler collectivement à l'élaboration d'un projet de recherche finalisé. Ce projet de recherche vise ensuite à être soumis auprès des organismes de financement de la recherche (ANR, IReSP, etc.).
- **2 / Une aide à la mise en place d'un projet européen** : elle vise à soutenir financièrement une équipe de recherche, associée ou non à des parties prenantes, dans sa démarche de soumission d'un projet européen.

#### B) Soutien à des projets de recherche

Via le soutien à des projets de recherche, cet appel à projets peut financer :

## 1 / un projet de recherche;

2 / un projet de recherche exploitant des bases de données existantes, en priorité des données issues des grandes enquêtes et des cohortes.

#### 6. Durée et subvention maximale accordée au projet

La durée et le montant maximum de la subvention accordée au projet dépendent à la fois de la modalité de soutien (montage de projet (5.A) ou projet de recherche (5.B)) et du choix de mettre en place une démarche de recherche participative.

	Démarche de recherche non participative		Démarche de recherche participative	
	Durée	Subvention	Durée	Subvention
A - Soutien au montage de projet	12 mois maximum	15 000 - 50 000 €	18 mois maximum	15 000 – 75 000€
B - Soutien à des projets de recherche	36 mois maximum	30 000 - 150 000 €	48 mois maximum	30 000 – 250 000 €

# 7. Modalités de participation à l'appel à projets

#### A) Eligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets et les coordonnateurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- 1. le projet doit répondre aux objectifs et s'inscrire dans le champ du présent appel à projets ;
- 2. le projet doit répondre aux exigences en termes de durée et de montant maximal de la subvention compte tenu de ses modalités et de sa dimension participative ;
- 3. les structures bénéficiaires des fonds doivent être éligibles au financement (voir Guide du candidat) ;
- 4. les équipes bénéficiaires doivent relever de structures éligibles au financement via cet appel à projets (voir Guide du candidat) ;
- 5. la réalisation du projet peut impliquer au maximum 5 équipes de recherche et équipes de parties prenantes appartenant à des unités de recherche et/ou des organismes différents\*;
- 6. le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet, tel que demandé dans le dossier de candidature. ;
- 7. le coordonnateur du projet et les responsables des équipes ne devront pas avoir de conflits ou liens d'intérêt dans le cadre de la conduite du projet et s'y engagent dans le dossier de candidature ;
- 8. garantir la libre diffusion des résultats et des savoirs produits.

Le non-respect de l'un des critères d'éligibilité entrainera l'irrecevabilité de la demande, c'est-à-dire que le projet ne sera pas expertisé par le Comité Scientifique d'Evaluation.

\*dans le cas où certains projets souhaitent impliquer plus d'équipes de recherche ou de parties prenantes, il sera possible d'ajuster les dossiers de candidature sur demande.

## B) Responsables du projet

Les projets (qu'ils soient ou non participatifs) doivent être sous la responsabilité **administrative** d'un chercheur, membre d'un laboratoire relevant d'un organisme de recherche éligible (voir point C).

Chaque projet est porté par un seul et unique responsable, le porteur principal du projet. En plus de son rôle scientifique, ce dernier est responsable de la production des documents requis (rapports et bilans), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats, et, le cas échéant, de la mise en place des modalités de la collaboration entre les différents participants au projet.

## C) Organismes gestionnaires

Pour chaque projet soumis, les équipes (composées de chercheurs ou de parties prenantes) doivent identifier leur organisme gestionnaire destinataire des financements. Pour les projets financés dans le cadre du présent appel à projets, où les bénéficiaires appartiendraient à différents organismes, chaque organisme gestionnaire identifié sera signataire d'une convention conclue avec l'INSERM. La liste des organismes gestionnaires acceptés est disponible dans le *Guide du candidat*.

#### 8. Calendrier et soumission :

Merci de vous reporter au Guide du candidat pour toutes informations concernant votre candidature. Les dossiers devront être rédigés en français ou en anglais.

La gestion de l'appel à projets et la soumission des candidatures se feront via la plateforme en ligne Eva3 à l'adresse suivante : <u>accédez à la plateforme</u>.

Cette procédure de soumission comprend :

- l'identification du candidat (nom, prénom et email) et le choix d'un mot de passe permettant ensuite l'accès à un espace personnel sécurisé sur EVA3 (les candidats disposant déjà d'un compte sur EVA3 auront déjà accès à cet espace)
- la partie administrative à compléter en ligne,
- le dépôt par téléchargement des documents demandés :
  - Word pour le dossier scientifique
  - Excel pour l'annexe budgétaire
  - PDF pour le dossier complet avec signatures

Attention, les intitulés des appels à projets sont modifiés sur la plateforme (se référer au tableau suivant) :

Nom de l'appel à projet	Intitulé sur la plateforme	
AAP 2020 - Blanc (session 11)	2020 Programme Autonomie - Blanc (session 11)	
AAP 2020 - Établissements, services et transformation de l'offre médico-sociale (session 2)	2020 Programme Autonomie - ESTOMS (session 2)	
AAP 2020 - Autisme et Sciences humaines et sociales	2020 Programme Autonomie - Autisme et SHS	
AAP 2020 - Soutien à la structuration de communautés mixtes de recherche	2020 Programme Autonomie - Communautés mixtes de recherche	

Date limite de dépôt des candidatures :

Dimanche 31 mai 2020 à 00h00 (heure de Paris)

Les résultats seront annoncés en décembre 2020.

Les documents de soumission ainsi qu'un guide du candidat sont disponibles sur le site de l'IReSP (www.iresp.net) et sur la plateforme de soumission.

Contact: Virginia Ozkalp-Poincloux Tel: 01.44.23.64.79

Mail: virginia.ozkalp-poincloux@inserm.fr